



238, rue Principale, Audet (QC) G0Y 1A0
Tél : 819 583 1596 / Fax : 819 583 5938
dg@munaudet.qc.ca / www.munaudet.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE AUDET**

À LA SÉANCE ORDINAIRE ET RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL, MARDI LE 2 AVRIL 2024 À 20h00 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

Siège #1 - Marthe Bélanger
Siège #2 - Samuel Bédard
Siège #3 - Germain Fortin
Siège #5 - Stéphanie Leblanc
Siège #6 - Byanca Bouffard

ET/SONT ABSENTS:
Siège #4 - André Béliveau

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE **MME DANIÈLE PROVENCHER**, MAIRESSE.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE **MME FRANCE LAROCHELLE** EST PRÉSENTE ET ASSUME LE SECRÉTARIAT.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **COPIE DE RÉOLUTION : 2024-04-87**

ATTENDU QUE le COBARIC a fait parvenir à la Municipalité de Audet une demande de soutien concernant le dossier de station d'échantillonnage à Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait qu'une nouvelle station d'échantillonnage soit implantée en amont de la zone des travaux à Lac-Mégantic et que cette station, tout comme celle déjà installée à Lac-Drolet, soit effective sur une base annuelle;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait prendre connaissance des données recueillies avant le début des travaux, tout au long de la réalisation des travaux et pendant la période de stabilisation de la nappe phréatique une fois ceux-ci complétés;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait participer, en collaboration avec les instances locales, à la réalisation des projets de réaménagement des milieux humides détruits et affectés;

ATTENDU QUE le COBARIC demande que des correctifs appropriés soient apportés dans le cas où les mesures prévues de mitigation et de protection de la ressource échoueraient;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Germain Fortin
APPUYÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet appuie le COBARIC dans sa demande de soutien concernant le dossier des stations d'échantillonnage à Lac-Mégantic et Lac-Drolet;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés provinciaux du territoire, au député fédéral du territoire ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme de la résolution approuvée par le conseil.
Donnée à Audet, ce 4 avril 2024.

France Larochelle
Directrice générale / greffière-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024 de la Municipalité de Audet, lors de sa prochaine séance.